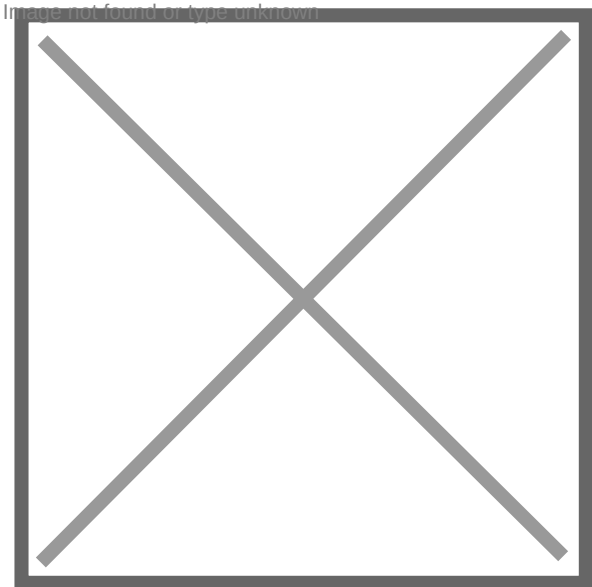




Salaire impayé et embauche depuis 2003 sans contrat

Par **dana62**, le **21/08/2012** à **17:08**

Bonjour, rnactuellement dans l'entreprise de mon patron depuis 2002 , avec laquelle a ce jour n'est toujours pas signer de contrat d'embauche (je suis embaucher) , mes collegues et moi meme avont deposer notre cheque de salaire su nos compte et a notre surprise retour de la banque en cheque impayer , j'aimerais savoir quel sont les demarches a faire pour attaquer le patron , car ayant deux enfants en bas age (5 ans et 5 mois) nous nous demandons comment nous allons faire pour s'en sortir et surtout que nous sommes en train de remboursser un pret pour la maison , aidez moi , svp !!!!!, ce probleme prend effet pour ma paye du mois de aout .

Par **dana62**, le **22/08/2012** à **13:17**

pas de reponse???????? aider moi svp!!!!!! :(

Par **pat76**, le **24/08/2012** à **15:17**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous payer votre salaire dans les 5 jours à la réception de votre lettre.

Vous précisez que le chèque qu'il vous avait remis en paiement de votre salaire a été rejeté pour provisions insuffisantes.

Vous indiquez si votre salaire net à payer est inférieur à 1500 euros, que vous désirez être payé en espèces.

Vous ajoutez que

faute d'avoir obtenu le paiement e votre salaire dan le délai indiué, vous l'assignerez en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.rnrnVous indiquez également que vous informez l'inspection du travail de la situation.rnrnVous garderez une copie de votre lettre et vous en enverrez une copie à l'inspection du travail.